Image not found or type unknown

objet de 2eme lettre different de la 1ere lettre

Par **asics777**, le **27/11/2012** à **18:07**

Bonjour ,
j ai recu une premiere lettre il y a 10 jours , avec pour objet
" convocation a un entretien pouvant aller jusqu au licenciement"

comme j étais en maladie la veille de ce courrier , j ai repondu que mon état de santé ne me permet pas de m y rendre .
je na sais pas ce que j ai fais , jamais recu un avertissement par mon employeur actuel (4ans) et jamais depuis ce poste ou je suis en 13 ans .Rien non plus de la part du client .

evidemment je suis detruit moralement , mais a la limite je me dis que j ai encore la possibilité de me defendre vu que c est simplememt ecrit " pouvant aller " ..

Sauf que le lendemain de ma lettre , ou je n ai pas précisé que je voulais un repport , le PDG me propose un report de l entretien .

Mais l objet a quelque peu changé . si il reste toujours légal , il en ai pas moins indélicat car de " Pouvant aller " , sur la premiere , sur la deuxieme c est ecrit :
" report de votre entretien préalable de licenciement"

bref je nai meme pas pu me defendre que je suis sur et certain maintenant que c est plus un entretien pouvant aller mais un entretien de licenciement ..

alors certe je joue sur les mots peut etre mais si je lis entre les lignes c est que la premiere fois il voulait bien entendre ma defense sur les faits reprochés mais la deuxieme fois c est plus pour m entendre mais pour m entretenir de mon licenciement ? non?
donc négociation ??
qu en pensez vous?
merci d avance .

Par **P.M.**, le **27/11/2012** à **22:58**

Bonjour,
C'est une formulation sans doute malheureuse mais puisque c'est un report cela reste un entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement et l'employeur aurait d'ailleurs pu poursuivre la procédure malgré votre absence...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés